

Magazine d'information



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

PROFIL

ENTREVUE

JACQUES LANGUIRAND

« Je pense que j'ai, vis-à-vis de la vie,
une très grande obstination... »

PSYCHOLOGIE

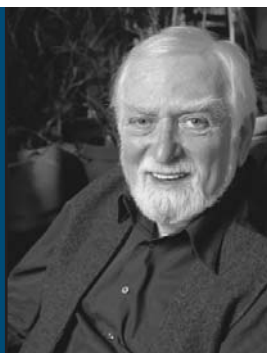
Le deuil suite à une mort violente

Des deuils particuliers

LA MORT AU QUOTIDIEN

Les policiers

Premiers témoins de l'invisible



Notre
couverture

Jacques Languirand
Photo : Claude Croisetière ©

Entrevue 3

Jacques Languirand - L'éclaireur

Depuis l'enfance, la mort le visite, comme une vieille amie qui rappelle régulièrement son existence. Loin de la fuir, il aura passé toute sa vie à l'analyser et à la scruter.

Psychologie 6

Le deuil suite à une mort violente

La mort violente frappe tel un ouragan que rien ne laisse présager.

La mort au quotidien 8

Premier témoin de l'invisible

Réflexions d'un policier sur la mort : rencontre avec le commandant Paul Chablo de la Communauté urbaine de Montréal.

Fiche pratique 10

Avez-vous pensé à votre conjoint ?

La définition de conjoint selon les différentes lois qui s'appliquent aux successions.

Une société coopérative : une utopie?



« La coopérative est une société basée sur la confiance entre les personnes et sur la cohésion sociale et est également une entreprise qui fait des affaires. Bien organisée et orchestrée, elle constitue la meilleure façon de tisser partout une cohésion sociale universelle. Voilà pourquoi nous pouvons vraiment rendre le monde meilleur par la coopération.(...) »

Faisons des coopératives le pont entre le marché et le bonheur des gens, de tous les gens, où qu'ils se trouvent de par le monde. Enfin, guidés par cette merveilleuse doctrine coopérative, nous allons construire la paix qui garantira à nos petits-enfants un monde meilleur pour lequel nos parents et grands-parents ont tant lutté. »

Voilà comment s'exprimait monsieur Roberto Rodrigues, président de l'Alliance coopérative internationale, lors d'une conférence prononcée à Montréal le 6 février dernier à l'invitation du Conseil de la coopération du Québec. L'organisme qu'il représente totalise à l'échelle mondiale près de 800 millions de coopérateurs, dont vous faites probablement partie.

Dans son allocution, monsieur Rodrigues présentait la coopération comme une solution qui s'impose dans un contexte de globalisation économique et de libéralisme commercial. Dans ce contexte difficile, les coopératives sont appelées à jouer un rôle important car, sur la base de l'équité, elles sont en mesure de reconstruire le tissu social déchiré par le fossé entre les classes.



À une échelle locale, nos coopératives tentent de créer des communautés de coopération où la richesse profite à tous les membres d'une collectivité. C'est un but auquel nous devons tous et toutes tendre en unissant nos efforts, pour éviter que la richesse continue de s'accumuler dans les poches de quelques privilégiés.

Un monde communautaire peut nous paraître actuellement une aberration, tout imprégnés que nous sommes d'une idéologie qui prône davantage l'individualisme. Notre société s'atomise à la base et ses éléments s'éparpillent pour se regrouper en petits groupes sans influence.

Le coopératisme s'impose comme rassembleur de personnes décidées d'agir pour changer en une société équitable un monde où la compassion fait défaut. Comme système, il permet d'inventer des solutions originales à des problèmes inédits et comme humanisme, il insufflé l'idéal d'une civilisation fondée sur des rapports positifs entre les humains.

La solution coopérative pourrait produire ce regain vers une société à visage humain. Pour en tenter l'expérience, nous ne manquons pas de bonne volonté mais de convictions profondes. La rectitude politique nous intimide.

Mais aujourd'hui, alors que tout pousse vers la planétisation, doit-on attendre que le capitalisme implante sa façon globalisante avant d'avancer notre proposition de fraternité internationale?

Une société coopérative : une utopie? Peut-être, mais pour le savoir, il faut l'essayer.

Michel Marengo, président

« Faisons des coopératives le pont entre le marché et le bonheur des gens, de tous les gens, où qu'ils se trouvent de par le monde. »

« Je n'ai pas peur de la mort, mais j'aimerais mieux ne pas être là quand elle va passer... » Cette réflexion de Woody Allen, Jacques Languirand aime bien la reprendre à son compte quand il parle de sa propre existence.

Depuis l'enfance, la mort le visite, comme une vieille amie qui rappelle régulièrement son existence. Orphelin de mère à deux ans et demi, il est le seul enfant de sa famille à avoir survécu à sa naissance. Au mitan de sa vie, une dépression l'a mis sur la piste d'une quête sur le sens de la vie. Auteur de quelques livres sur la dépression, il a été un des premiers au Québec à aborder ce sujet. En 1997, un accident cérébral emportait sa première femme, Yolande. Plus récemment, à l'automne dernier, la maladie l'amenait à faire un bilan de sa vie. Toutes les épreuves sont pour lui source de croissance. Tel un éclaireur, il revient de chacun de ces voyages pour permettre à ceux qui suivent de mieux s'y préparer.

Jacques Languirand

L'éclaireur

Par **France Denis**
Photos : Claude Croisetière

Professeur, conférencier, écrivain, scénariste, acteur, animateur... et la liste pourrait s'allonger encore et encore, Jacques Languirand est avant tout un communicateur. Il a choisi cette voie il y a une cinquantaine d'années, « comme on entre en religion », avec un don de soi et une mission à accomplir : celle d'éveiller ses semblables à une conscience planétaire. « Je fais ma démarche pour moi, mais je la communique. » Nous l'avons rencontré chez lui, entouré de sa femme Nicole, de son chien, de trois ou quatre chats, de ses poissons et d'une abondance de plantes, de livres et d'œuvres d'art. À quelques semaines de ses 70 ans, cet homme est fou de la vie.

Qu'y a-t-il de fascinant à étudier la mort?

En fait, je me suis intéressé surtout à l'après-vie. C'est ça la vraie question : y a-t-il autre chose qui continue après la cessation de la vie au plan physique? Le but, c'était de trouver une réponse à cette question angoissante.

Mais, alors, là-dessus, je vous dirais une chose curieuse : il existe beaucoup de documentation sur cette question et nous n'en sommes pas conscients du tout. C'est comme si on était programmé pour ne pas comprendre exactement tout, et que nous ne devions pas vraiment comprendre le sens de la mort. Il y a un rejet de la documentation là-dessus.

De cette démarche, j'ai hérité d'une conviction, qui n'est pas absolue car il faut rester intelligent dans ces choses-là : j'ai hérité de la conviction que la conscience individuelle survit à la mort du corps physique. Trop de témoignages, de recherches, de philosophies vont dans ce sens pour qu'on puisse aujourd'hui ignorer cette théorie.

Votre mère est décédée à son troisième accouchement alors que vous aviez deux ans. Avez-vous des souvenirs d'elle?

Pas vraiment. Je me rappelle d'elle quand je vois des photos : j'ai le sentiment que sa silhouette m'est familière.

Je suis sensible à son sourire sur les photos, mais je n'ai pas de souvenir conscient. Son absence m'a marqué pendant la première moitié de ma vie. Tout ce temps, j'ai été à sa recherche. Quand ma mère est partie, la sécurité est partie, l'inquiétude et la solitude se sont installées en moi. On reste marqué par ça. On a beau essayer de crâner, il n'y a rien à faire.

Mon attachement pour les chiens vient d'ailleurs de ma mère, qui en possédait un. Très jeune, j'ai donc côtoyé le chien en rampant dans la cuisine. Quand ma mère est décédée, hélas! le réflexe a été de faire disparaître le chien, car plus personne ne pouvait s'en occuper. J'ai donc toujours été à la recherche du chien dans ma vie, ce qui, en même temps, était la recherche de ma mère.

Vous êtes le seul parmi trois fils à avoir survécu à sa naissance. Avez-vous souvent pensé à vos deux frères qui n'ont pas survécu?

En fait, j'ai pensé que j'étais peut-être le premier enfant, qui est mort, et que je suis devenu le deuxième. Je me suis dit que je devais être celui qui est mort à sa naissance et qui est revenu plus tard, avec une grande obstination. Je pense que j'ai, vis-à-vis de la vie, une très grande obstination...

...en même temps que des tentations de flirter un peu avec la mort. Vous avez passé 12 ans à l'étudier, à la regarder sous toutes ses coutures, à communiquer le résultat de vos recherches. Ça relève de la fascination.

J'avoue qu'il y a deux choses dans ma vie qui surprennent un peu les gens qui regardent mon cheminement : c'est l'intérêt que j'ai pris pour le vieillissement quand j'étais très jeune et la présence de la mort dans ma vie. J'essaie de m'expliquer ça, et je n'arrive pas facilement à le faire. Ce n'était pas la peur de la mort, mais c'était l'analyse qui m'intéressait.

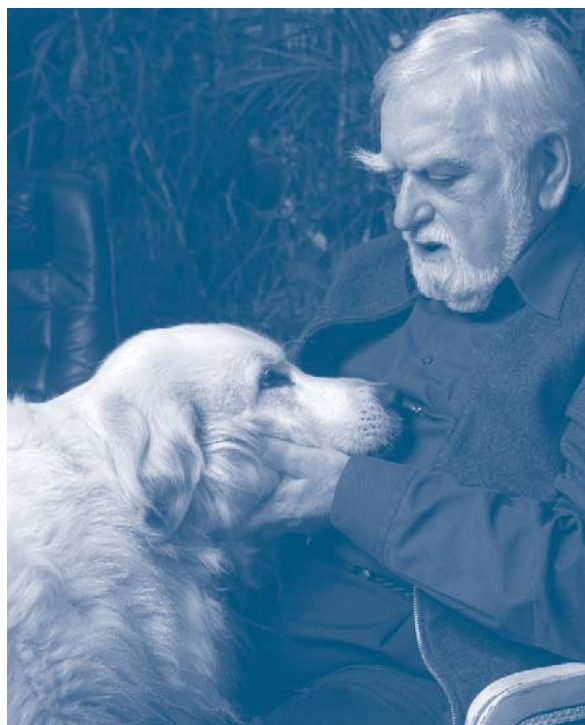
Très tôt, j'ai été amené à m'interroger sur la mort. Je devais avoir cinq ans quand une de mes tantes m'a pris dans ses bras pour m'amener au-dessus du cercueil de mon grand-père, auquel j'étais très attaché. Il n'y avait pas de peur véritablement chez moi à cet âge; il y avait déjà une interrogation sur le sens de la vie. La mort m'a mordu très jeune.

De votre dépression vécue à 38 ans, vous avez affirmé qu'elle représente un des événements les plus importants de votre vie. Qu'est-ce que la dépression vous a permis de faire, que vous n'auriez pas fait autrement?

D'abord, ça m'a permis de m'arrêter, de me remettre en question et de soigner certaines plaies. Et aussi de faire une analyse qui a duré deux ans et demi. Ça m'a apporté aussi une sérénité, qui impliquait une certaine acceptation de la mort. Jusqu'à ma dépression, je pensais être invincible, immortel même. C'est à cette époque que la vulnérabilité s'est pointée. Évidemment, la dépression était très liée à la quarantaine et à la perception de la mort. Je ne regrette pas un moment de ça; ça a été difficile, ça m'a obligé à prendre des décisions importantes.

C'est à cette époque-là que mon premier gros chien est entré dans ma vie. Ça fait maintenant 30 ans que je promène un chien tous les matins, pas toujours le même, évidemment! J'use mon troisième actuellement.

Promener un chien m'a amené à découvrir la vie sous un jour différent et de renouer avec la nature. Mine de rien, c'est un rituel extrêmement exigeant qui suppose qu'on passe à travers les saisons. Il y a là un lien avec l'acceptation de la mort. Quand on est impliqué dans le rythme des saisons, on voit la nature passer d'un état à un autre, de l'arrivée des bourgeons à la chute des feuilles. On est entraîné dans le cycle de la vie. Ça finit par avoir une signification intérieure qui dépasse de beaucoup la promenade et l'observation des oiseaux. Il faut passer plusieurs fois à travers les saisons pour tout à coup se dire qu'il y a un sens là-dedans, une continuité.



Les groupes d'entraide connaissent Elisabeth Kübler-Ross (voir encadré) pour ses travaux sur le deuil. Vous la considérez comme une des personnes les plus importantes du 20e siècle. Qu'est-ce qui vous semble si remarquable dans son œuvre?

Dans la mesure où certains attribuent à Freud la découverte de l'inconscient, ce qu'on sait sur la mort, on le doit à Kübler-Ross. En accompagnant des milliers de personnes vers la mort, cette femme a fait des découvertes extrêmement importantes.

« Je pense que j'ai, vis-à-vis de la vie, une très grande obstination... »

Elle a découvert notamment que la mort, au plan de l'inconscient, est toujours perçue comme la mort des autres, et non pas comme la sienne. La maladie et le vieillissement sont des obsessions chez beaucoup de gens. Mais pas la mort. Il y a un mécanisme

d'oubli qui fait qu'on n'entretient pas une inquiétude profonde et généralisée à propos de la mort. Les gens prennent des risques, vivent à 100 à l'heure, font de la vitesse, font des voyages périlleux. Si on avait la conscience vraiment que la mort est la destination finale pour chacun d'entre nous, on vivrait différemment. C'est notre mécanisme d'oubli qui nous permet de mieux fonctionner dans la vie, mais pas toujours sagement!

Kübler-Ross a été diversement accueillie, car elle a osé dire des choses qui sont hautement spéculatives sur la nature de ses expériences, sur ce qu'elle a recueilli comme confidences. Mais à travers le rejet de Kübler-Ross, c'est le rejet de la mort qui s'exprime. C'est évident qu'elle a pris le mauvais sujet! Si on veut avoir du succès, on ne s'occupe pas de la mort! C'est inintéressant; ça n'existe pas pour l'inconscient; il y a un refus, un blocage. Ça se traduit dans notre société par le refus de voir la mort, de voir les morts, de se débarrasser du mort le plus vite possible. Bref, nous faisons comme si la mort n'existait pas.

Ça expliquerait aussi l'érosion des rituels funéraires?

Absolument. Évidemment, le problème vient aussi du fait que la religion a été mise de côté dans une certaine mesure et que c'est elle qui véhiculait les rituels. La religion

étant un peu ébranlée, le rituel comme tel s'effondre. Mais l'humain, quelles que soient ses croyances, a besoin de ritualiser sa mort. Il a besoin de signes extérieurs qui soient porteurs de sens. Pour lui redonner un sens, il faut accepter que la mort fasse partie de la vie. Voyant la mort, on se dit qu'il faut l'accompagner de rituels, car voir quelqu'un s'éteindre est une chose difficile à vivre.

Vous avez vous-même vécu le deuil de votre première femme il y a trois ans. Est-ce que le fait d'avoir beaucoup réfléchi à la mort vous a préparé à vivre un deuil?

C'est certain, dans la mesure où j'ai été capable de prendre une certaine distance par rapport à ça et, en un sens, de moins souffrir, honnêtement. Mais en

même temps, ce n'est pas sans être un peu culpabilisant parce qu'on se dit : « il me semble que je ne souffre pas assez ». C'est souvent un des drames qu'on vit à la mort d'un proche. On souffre mais, en même temps, si on se regarde, on se dit « il me semble que je devrais souffrir plus ».

Inconsciemment, au plus profond de nous, nous savons des choses sur le sens de la mort que nous ne savons pas consciemment. Les deux attitudes sont en conflit. Moi, je suis convaincu que l'entité qui a été ma femme continue d'évoluer dans une autre dimension.

Mais je vais vous dire une chose : d'un côté, je pourrais produire un exposé complexe sur l'ésotérisme et la mort, parler du corps éthéré et du corps astral qui se détachent du corps physique après la mort, discuter longuement sur le passage dans l'au-delà. Mais, d'un autre côté, si rien de tout cela n'est vrai, je m'en fous complètement! Je ne m'accroche pas à ces exposés-là. Il y a des pièges là-dedans. Et parfois, il faut accepter que certaines choses gardent une part de mystère.

À l'automne dernier, vous avez été opéré pour un anévrisme de l'aorte, une opération extrêmement délicate. Vous avez eu peur de mourir?

Peur? Enfin... oui. Ma peur n'était pas une espèce de panique; c'était un sentiment que ça pouvait être la fin. Mais, vous savez, il y a aussi parfois un soulagement dans la mort. Un grand comique américain, à qui on avait demandé : « Il paraît qu'on a annoncé votre mort? » a répondu : « Oui et il y a un avantage à ça : ça va arrêter cette course folle ».

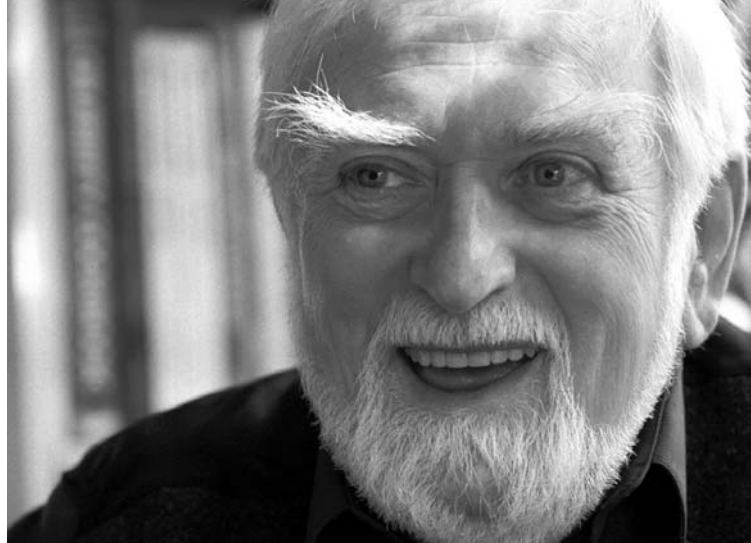
Ce qui est très triste, au fond, c'est de voir des gens mourir jeunes. Ils ne sont pas arrivés à un moment de leur vie où l'annonce de cette expérience peut leur apporter beaucoup, car ils sont trop jeunes pour pouvoir l'assumer. Quand on arrive à un certain âge, on peut nous aussi se dire devant la mort : « ça va arrêter cette course folle ».

Parlez-nous de la soirée que vous avez vécue avant l'opération.

Je savais que j'étais peut-être arrivé au terme de ma vie. Il y avait donc des choses à décider. J'ai fait un bilan, car j'étais soucieux de certaines choses. Ce qui me préoccupait, c'est que le site Internet de l'émission *Par quatre chemins* n'était pas rendu à l'objectif que je m'étais donné. Je voulais avoir 10 000 pages de documentation après trois ans et, actuellement, nous en avons 8000. Bizarrement, j'ai appelé mon patron à Radio-Canada pour lui demander si, dans l'éventualité où je ne revenais pas, on pouvait terminer la saison avec des reprises et permettre à mon équipe de remplir l'objectif de 10 000 pages avant la fin de la saison. Mon patron m'a donné l'assurance que ça pouvait se faire!

« La mort
m'a mordu
très jeune. »

« Il faut accepter
que certaines
choses gardent
une part de
mystère. »



Vous avez pensé à des détails comme ça?

Oui, et aussi à des détails d'argent et de vêtements. J'ai dit à Nicole : « Si je ne reviens pas, tu donneras mon manteau de cuir à mon ami Phil. » Pendant que j'étais à l'hôpital, ce copain est allé s'acheter un manteau de cuir et est venu me visiter pour me dire : « Tu peux revenir, je n'ai plus besoin de ton manteau ».

Le suicide chez les jeunes est un autre sujet qui vous préoccupe beaucoup.

Terriblement. Mon intérêt pour cette question vient de très loin. Mais il a pris de l'ampleur avec le suicide de mon ami Hubert Aquin. Je me suis beaucoup questionné. Pourquoi était-il suicidaire?

Ce que je déplore, c'est que les gens ne voient que ce qu'ils veulent voir parmi les causes du suicide. On retourne toujours sur les mêmes explications : bien sûr, il y a le matérialisme de notre monde, où tout devient marchandise, il y a la culture, les individus, la compétition. Le monde dans lequel nous vivons est un monde étouffant. Je comprends bien les jeunes. Personnellement, j'ai passé une enfance difficile, j'ai été délinquant, j'ai passé devant le juge, j'ai failli être condamné à l'école de réforme. J'ai été sauvé à la dernière minute par un curé qui m'a pris en charge. Je suis bien placé pour comprendre la détresse des adolescents.

Dans les années 80, vous avez fondé et animé un centre de croissance en Estrie, puis vous en avez eu marre « de consoler les gens d'être vivants ». Que vouliez-vous dire?

Trop souvent, il faut attendre d'être près de la mort pour regretter de ne pas avoir assez vécu. Regardez aller les gens : beaucoup sont passifs, endormis, attendant qu'il se passe quelque chose. Ça donne envie de leur dire : « Réveillez-vous! C'est maintenant que ça se passe! »

Côtoyer la mort devrait nous apprendre à mieux vivre et à vivre plus pleinement. À être plus attentif au temps qui nous est donné, aux expériences qui s'offrent à nous. C'est ça l'idée.

Médecin d'origine suisse, Elisabeth Kübler-Ross est une pionnière des soins palliatifs qui a accompagné vers la mort des milliers de personnes. Auteure d'une vingtaine d'ouvrages sur la mort, on lui doit notamment d'avoir nommé et décortiqué les cinq phases de l'approche de la mort soit le déni, la colère, le marchandage, la dépression et l'acceptation. Des dizaines de milliers d'associations, de groupes d'entraide, d'ateliers et de stages dans le monde sont basés sur ses découvertes. Retirée du monde, elle vit aujourd'hui à demi paralysée et seule, dans le désert de l'Arizona, où elle attend la mort.

Le deuil suite à une mort violente

Reconnaître l'inacceptable

« Il est parti de sa belle mort ». Voilà une expression que nous utilisons parfois pour désigner une mort douce, au bout de l'âge. La plupart du temps, son caractère prévisible la rend moins pénible à vivre pour ceux qui restent.

Mais personne ne parle de belle mort quand elle implique une noyade, un accident, un suicide, un incendie, une chute mortelle. Autant de drames qui emportent trop tôt et trop brutalement les gens que nous aimons.

Suite à une mort violente, l'entourage a un rôle important à jouer pour soutenir, guider, aider ou être présent tout simplement. Cette présence est d'autant plus importante que la mort violente suscite des deuils particuliers, si difficiles.

Par Marie Ferland et France Denis



décès encore plus difficiles à affronter. Alors qu'on est en état de choc, qu'on a du mal à admettre que la terre puisse continuer de tourner, organiser des obsèques devient extrêmement déchirant.

Il est bouleversant de réaliser qu'on n'a pas eu le temps de dire adieu à l'être cher, ou encore de régler certains conflits qui existaient peut-être dans notre relation avec lui; cette quantité possible de choses en suspens risque de rendre le chemin du deuil plus long et parfois plus difficile à traverser. « Un deuil soudain entraîne beaucoup de non-dit, de non-fini et de non-réglé qui sont lourds à porter », soutient Louise Bonin, directrice des commu-

nications à la Coopérative funéraire de l'Estrie. « Certaines personnes ne se pardonnent pas de n'avoir pas dit à l'être disparu à quel point elles l'aimaient. »

Colère et culpabilité

La mort violente ne s'inscrit pas dans l'ordre naturel des choses et engendre souvent une lourde charge de colère. Plusieurs endeuillés chercheront une cible ou un exutoire à l'agressivité qu'ils ressentent. Ce sera vers Dieu ou vers le destin, vers un conducteur ou encore vers eux-mêmes que cette colère sera dirigée. « La colère que l'on peut vivre face à un chauffard ivre ou face à quelqu'un qui a commis une grave maladresse est difficile à soutenir. Comme le pardon fait partie du

La mort violente est foudroyante. Elle frappe tel un ouragan que rien ne laisse présager. Le caractère absurde de ce drame plonge les proches de la victime dans un état de colère, d'injustice et d'inachevé. Il est d'ailleurs plus juste de parler de « reconnaître » que d'« accepter » lorsqu'on fait référence à une telle tragédie.

Dans la tête des endeuillés, les questions se bousculent : Pourquoi lui? Pourquoi maintenant? A-t-elle sentie sa mort venir? Est-elle morte sur le coup? Autant d'interrogations, d'autant plus douloureuses qu'elles demeurent sans réponse.

La mort violente ne s'inscrit pas dans l'ordre naturel des choses et engendre souvent une lourde charge de colère.

La brutalité des adieux

Lorsqu'on accompagne un proche atteint d'une grave maladie, le caractère prévisible de sa mort nous prépare à vivre un deuil. Le choc du décès n'en n'est pas moins ébranlant, mais il est en quelque sorte amorti.

La mort brutale ne laisse pour sa part aucune possibilité de préparation, qu'elle soit psychologique ou matérielle. On n'a souvent jamais discuté avec le défunt de ses dernières volontés, ce qui rend les formalités entourant le

cheminement normal d'un deuil, son déroulement s'en trouve forcément retardé », affirme Louise Bonin.

Il arrive qu'une culpabilité soit déclenchée par le simple fait d'être vivant. Mais ce sentiment est à son comble lorsque l'endeuillé a l'impression qu'il aurait pu faire quelque chose pour empêcher le drame. Il est alors possible qu'il en vienne à se considérer indigne de vivre, à regretter de n'être pas mort à la place du défunt. La culpabilité et la colère, bien qu'elles soient toutes les deux des émotions normales, risquent de devenir des éléments perturbateurs et d'entraîner l'endeuillé dans un deuil complexe. Il est alors souhaitable, afin d'éviter la dépression, de consulter un professionnel.

L'importance de la pénible vérité

Lors d'un départ brutal, la réalité prend soudain des allures de cauchemars. Il n'en demeure pas moins qu'affronter cette terrible vérité soit préférable à la nier de façon prolongée. En ce sens, poser des questions aux policiers ou aux premiers secours intervenus permettra à l'endeuillé de connaître les circonstances exactes du drame.

Voir le corps de la victime, lorsque c'est possible, peut également être un geste positif à poser. Il est certes bouleversant de se retrouver face au corps sans vie d'une personne aimée, à plus forte raison s'il est défiguré. Mais la visualisation du corps permet de rendre la perte plus réelle et de traverser la phase du déni. Pour les protéger du choc, l'entourage suggère parfois aux proches de ne pas voir la dépouille. Il revient à chacun de voir s'il a en lui les forces nécessaires pour traverser cette épreuve.

Tous les éléments concrets, aussi pénibles soient-ils, sont favorables à un meilleur déroulement du deuil. S'il connaît la vérité, l'endeuillé aura la possibilité de visualiser le drame. Même si ce travail de reconstitution peut sembler lugubre, il permet à l'endeuillé de stabiliser sa version personnelle de la mort, ce qui pourrait l'aider à se défaire des visions qui le hantent.

En quelques chiffres

En 1998, plus de trois milliers de personnes trouvaient la mort de façon violente, soit environ 6,4% des décès au Québec.

Décès et taux de mortalité, selon la cause et le sexe, pour tous les groupes d'âges

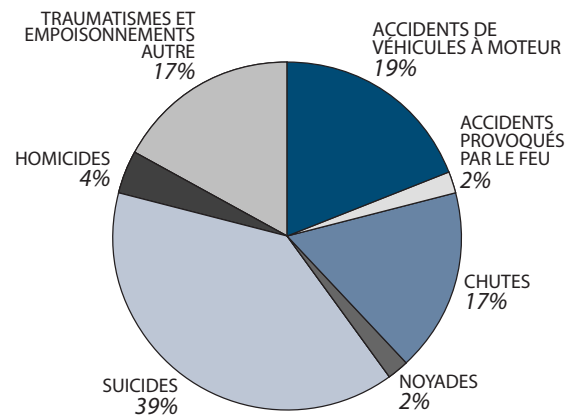
CAUSE	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES
Accidents de véhicules à moteur	442	221
Chutes	233	366
Accidents provoqués par le feu	49	20
Noyades	56	16
Suicides	1058	312
Homicides	84	42
Traumatismes et empoisonnements	409	169

Un deuil soudain entraîne beaucoup de non-dit, de non-fini et de non-réglé qui sont lourds à porter.

Profondément ébranlées par la mort violente d'un être cher, certaines personnes trouveront pénible de continuer à aller de l'avant. À quoi bon faire des projets puisque la vie est si fragile et la mort tellement absurde? Le danger est alors d'en arriver à perdre toute confiance en l'avenir. Extrêmement désillusionnées, ces personnes pourraient se fermer jusqu'à développer de l'amertume et de la dureté face à l'existence.

Le deuil suite à un décès violent est très intense et particulièrement long à traverser. Il est souvent nécessaire de chercher de l'aide extérieure.

CAUSES DES MORTS VIOLENTES



L'endeuillé peut se tourner vers son entourage, mais il ne doit pas hésiter à consulter un professionnel. Ce dernier sera en mesure d'apporter un soutien psychologique et une écoute attentive, aussi longtemps que cela sera nécessaire.

La mort violente laisse derrière elle des endeuillés face à une bataille gigantesque à livrer : celle de trouver un sens à l'avenir.

Sources :

COTTIN, France « La mort violente, le combat de ceux qui restent », Revue Passage (Paris), N°8, Été 1999.
 RÉGNIER, Roger. La perte d'un être cher, Outremont, Éditions Québecor, 1993, 206 p.
 MADD Canada. « Nous aussi nous souffrons – Un guide pour les frères et les sœurs adultes en deuil », www.madd.ca/french/wehurt.htm
 Institut de la statistique du Québec, 11 août 2000.

Références :

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC)

Pour savoir s'il existe un de ces centres dans votre région, consultez l'annuaire téléphonique des Pages jaunes à la rubrique « Centres d'aide ».

Les amis compatissants

Pour de l'écoute et des références aux parents qui ont perdu un enfant, peu importe son âge. Tél. : (514) 933-5791

Malgré tout ce qu'elle implique, la mort fait partie de l'univers professionnel de plusieurs travailleurs. Cette chronique vise à vous présenter la réflexion de personnes qui vivent la mort au quotidien dans leur travail.

Premier témoin de l'invisible

par **France Denis** et **Marie Ferland**
Photos : Claude Croisetière

Mardi, 30 janvier 2001, 13 h 58. Nous arrivons au poste 38 du service de police de la CUM, pour rencontrer un individu de race blanche, 1,80 mètre, cheveux bruns. Signe distinctif : un accent ukrainien. Convaincus de notre perspicacité, nous cherchons la barbe de trois jours, le regard soupçonneux, la cigarette au coin de la bouche, le bureau en fouillis, le reste de pizza refroidie, la lampe pour les interrogatoires... Après tout, nous sommes au cœur de la métropole dans un de ses postes de police les plus chauds.

Décidément, nous regardons trop la télévision!

Courtois, chaleureux même, le commandant Paul Chablon nous reçoit dans un bureau qui tient davantage du musée de sport que de la salle d'interrogatoire. Ni menottes ni revolver en vue. Que des articles de sport autographiés par des vedettes des Expos et des Canadiens. Mais ne nous méprenons pas : l'homme est un véritable policier de carrière, passionné par son métier, humain et rempli d'idéaux. Il faut le voir enseigner pour constater, au surplus, ses formidables habiletés de communicateur.

Policier depuis 21 ans, il a été au cœur de plusieurs crises qui ont secoué le Québec : la crise amérindienne, l'inondation du 14 juillet 1987, la crise du verglas, en plus de centaines d'émeutes, de prises d'otages, de déversements toxiques, de suicides. Son expérience dans les crises majeures l'amène aujourd'hui à parcourir le Québec pour former des groupes d'intervention en mesures d'urgence dans les municipalités. Il enseigne également à des futurs policiers au Collège John Abbott. Entre deux cours sur le maniement d'armes et les techniques d'enquête, il leur explique que, dans la carrière d'un policier, la mort fait parfois partie du décor.

« On ne s'habitue jamais à voir la mort. La première fois que j'ai eu à le faire, j'avais 19 ans et à peine trois mois de services à mon actif. On avait reçu un appel d'un homme qui se plaignait d'une forte odeur en provenance d'un logement voisin. Sur place, on a inspecté l'appartement. Personne. Seulement cette odeur, amplifiée par la chaleur de l'été. La porte de la salle de bain était bloquée. En l'enfonçant, la secousse a fait basculer le corps d'un homme pendu. J'ai reçu son cadavre en plein visage. C'est comme si c'était hier. Ce sont des choses qui ne s'oublient pas. »

« J'ai longtemps pensé aux derniers jours



de cet homme qui devait être très malheureux. » Pendant des jours, cette vision hantera le policier. Depuis, quand il arrive sur les lieux d'un suicide, ce n'est pas tant la mort physique qui l'affecte mais bien le malheur qui devait habiter la personne qui s'est enlevé la vie.

Messenger de la mort

Lorsqu'il se rend sur les lieux d'une tragédie, ça le bouleverse toujours autant. « Quand j'ai à constater un décès, à l'annoncer à des citoyens, je rentre chez moi le soir et c'est évident que je ne dors pas bien. Mais le plus terrible, c'est quand la mort frappe des enfants ou des jeunes. »

Il se souvient avec émotion d'un accident de voiture où une adolescente de 16 ans avait perdu la vie. « En arrivant sur les lieux, j'ai vu le corps de cette jeune fille. Je savais que c'était mon rôle d'aviser ses parents. Alors que je prenais connaissance des circonstances du drame, je tremblais en pensant à ce qui s'en venait. Je me disais "Comment je vais faire pour annoncer aux parents que leur fille, qui avait la vie devant elle, est décédée dans un accident d'auto". On ne s'habitue jamais à constater la mort, encore moins à l'annoncer. »

« On ne s'habitue jamais à constater la mort, encore moins à l'annoncer. »

Annoncer un décès est évidemment la plus ingrate et la plus intense des tâches d'un policier, aux yeux du commandant. « C'est toujours difficile d'annoncer à des citoyens la mort de leur conjoint, de leur enfant, mais je crois que la meilleure approche est humaine et sincère. Quand un policier arrive chez des gens honnêtes, ils se doutent déjà que quelque chose de grave est arrivé. Lorsque la mère de cette adolescente m'a ouvert la porte, elle a mis les mains sur son visage et s'est écriée « Mon Dieu, mon Dieu, non! C'est ma fille!». Avant que j'ouvre la bouche, elle savait. »

« Les parents pressentent le pire et ils attendent que je confirme. Au moment où je leur demande de s'asseoir, ils savent que leurs doutes sont fondés. Ça me fait mal, mais je leur dis "votre fille a eu un accident, je suis désolé, elle est morte." Je ne crois pas que ce soit le moment de jouer avec les mots ou de tourner autour du pot. Je pense qu'il faut dire la vérité telle qu'elle est, avec toute la sympathie dont on est capable. Une fois le choc passé, les gens nous en sont reconnaissants. »

Le travail des policiers va bien au delà de l'annonce du décès. « Après, on tente de consoler les parents, aussi doucement que possible. Vient un moment où on sent qu'ils sont prêts à recevoir les détails de la tragédie. C'est aussi notre rôle de les donner. Souvent, on les accompagne à l'identification du corps, on les aide à remplir les formalités et on les guide pour la suite des événements. »

Au cours de leur formation, les étudiants en techniques policières assistent à des cours de psychologie où on donne des outils pour annoncer la mort. Tout en admettant la pertinence de ces cours, Paul Chablo croit qu'ils ne remplaceront jamais l'expérience avec les gens. « À l'école, on fait des simulations avec des acteurs, mais aucun cours ne pourra nous apprendre comment les gens vont réagir dans la vraie vie : certaines personnes vont être tellement engourdis par la nouvelle qu'elles ne réagiront pas; d'autres vont s'effondrer ou devenir hystériques. Les étudiants peuvent apprendre la base, le côté pratique des choses – ne jamais annoncer la mort au téléphone, par exemple – mais ce moment de douleur est tellement unique à chacun qu'aucun enseignement ne peut prévoir toutes les situations. »

Un métier risqué

Il y a la mort des autres, celle qu'on constate, celle qu'on annonce. Mais pour le policier qui enquête ou qui patrouille, il y a aussi celle qui rôde et qui menace sa propre existence. « C'est certain que je n'ai pas choisi le métier le plus tranquille... Ça m'est arrivé une fois d'avoir vraiment peur pour ma vie. En arrivant sur les lieux d'un vol à main armée, j'ai vu un suspect qui s'avançait vers moi et qui dissimulait un objet dans sa main. Dans ces situations-là, on a à peine 2 ou 3 secondes pour réfléchir. Je ne voulais pas tuer cet homme mais je ne voulais pas mourir non plus. J'ai levé mon

« 95 pour cent de notre travail est consacré à des interventions humaines avec des communautés et des citoyens. »



arme et je lui ai ordonné de s'arrêter. Mais il ne l'a pas fait. Lorsqu'il a été tout près de moi, j'ai vu qu'il tenait une pierre dans sa main. J'ai laissé mon arme et je lui ai donné un coup de poing. Il s'est effondré en pleurant : « Je voulais que tu me tues, je voulais mourir. »

Il y a aussi la famille

Père depuis un an seulement, Paul Chablo voit maintenant son métier d'un autre œil. « Toutes les situations qui impliquent des enfants me touchent cent fois plus qu'avant. Et quand je suis en face d'un danger, je pense à ma femme et à mon petit garçon. Je tiens à eux et je tiens à la vie. Mais j'ai un travail à faire et ça me passionne toujours autant. »

Parfois, des dossiers le touchent plus personnellement, comme ce fut le cas l'an dernier. « Notre équipe recherchait un tueur en série dont les victimes étaient des femmes seules âgées de 40 à 65 ans. Ma mère, qui habite seule, aurait pu être une d'elles. Je me suis tellement investi dans cette enquête-là que je n'en dormais plus la nuit. Je voulais ce type; c'en était une obsession. On a attrapé l'assassin un 24 décembre. J'étais tellement heureux que j'ai aussitôt convoqué une conférence de presse. J'avais hâte de rassurer les familles, de leur dire qu'elles pouvaient passer un beau Noël, en sécurité. »

Que pense cet officier et gentlemen de tous les Rambo et superflics qui font la loi sur les écrans de cinéma et banalisent la mort? « Mes étudiants arrivent en techniques policières la tête remplie de ces images d'Hollywood. Certains croient qu'ils vont passer leurs journées à sauter en bas des hélicoptères et à tirer sur des dizaines de bandits. Dès le premier cours, je leur dis qu'ils peuvent oublier ça. Dans la réalité, 95 pour cent de notre travail est consacré à des interventions humaines avec des communautés et des citoyens. Ces situations doivent être considérées avec des moyens humains et non avec une arme. Je leur explique qu'ils auront à travailler avec leur tête et avec leur cœur bien plus qu'avec leur gun. »

Avez-vous pensé à votre conjoint ?

Par **Me Marie-Sylvie Janelle**

Le terme conjoint a, maintenant, un sens beaucoup plus large qu'autrefois. Ainsi, on entend par conjoint des personnes légalement mariées, des personnes de sexe opposé vivant ensemble en union de fait et, depuis le 16 juin 1999 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait), des personnes de même sexe vivant ensemble en union de fait. Cependant, les droits des conjoints mariés et des conjoints de fait diffèrent, selon les lois applicables. Cet état de fait a largement contribué à créer de la confusion dans la population en ce qui concerne les droits de ces conjoints, lors du décès de l'un d'eux.

Le code civil du Québec

Tout d'abord, il est primordial de rappeler que notre Code civil du Québec ne reconnaît que les conjoints de sexe opposé qui sont légalement mariés. En effet, l'épouse et l'époux sont des héritiers légaux, l'un de l'autre. Cependant, en l'absence d'un testament en leur faveur, ceux-ci hériteront concurremment avec d'autres héritiers légaux. C'est seulement à défaut de ces autres héritiers légaux, tels qu'enfants, petits-enfants, père, mère, frères, sœurs, neveux et nièces, que le conjoint marié pourra hériter seul de la totalité de la succession. Voici un tableau illustrant les règles du Code civil du Québec concernant la dévolution légale d'une succession, c'est-à-dire en l'absence de testament :

Conjoint survivant	Enfants *	Frères/sœurs **	Père/mère
1/3	2/3	n'héritent pas	n'héritent pas
2/3	aucun enfant	n'héritent pas	1/3
2/3	aucun enfant	1/3	aucun parents
2/3	aucun enfant	aucun frère et sœur	1/3
3/3	aucun enfant	aucun frère et sœur	aucun parents

* le terme enfant comprend également les petits-enfants dont le parent, qui, étant indigne, prédécédé ou décédé en même temps que le défunt, ne peut recueillir sa part dans la succession.

** les neveux et nièces de la personne décédée héritent également en lieu et place de leur père ou mère qui aurait été un héritier s'il était vivant ou indigne.

Les proportions, ci-dessus mentionnées, sont établies après le partage du patrimoine familial.

C'est donc dire qu'en vertu du Code civil, les conjoints de fait, qu'ils soient de sexe opposé ou de même sexe, n'ont pas la qualité d'héritier dans une succession légale comme les conjoints mariés. Ils ne peuvent, en conséquence, hériter de leur conjoint décédé.

Cependant, la liberté de tester est un principe reconnu dans notre système juridique et confère à une personne le droit de léguer ses biens par testament à qui elle le veut. Donc, les conjoints de fait peuvent, par testament, favoriser leur conjoint pour une partie ou pour la totalité de leur succession.

Les autres lois

Contrairement au Code civil, plusieurs autres lois reconnaissent les conjoints de faits de sexe opposé et, depuis juin 1999, les conjoints de fait de même sexe, qui vivent ensemble maritalement. En voici quelques-unes qui touchent plus particulièrement le domaine des successions :

- Loi sur le régime des rentes du Québec
 - Loi sur les régimes complémentaires de retraite
 - Loi sur les impôts (provincial)
 - Loi sur les accidents du travail
 - Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles
 - Loi sur l'assurance automobile
 - Loi de l'impôt sur le revenu (fédéral)
- (Projet de loi C-23 adopté le 11 avril 2000, incluant dans la définition de conjoint de fait les conjoints de fait de même sexe)*

En vertu de ces lois, les conjoints de fait peuvent, entre autres, bénéficier des rentes pour conjoint survivant, de roulement fiscal en faveur du conjoint, de transfert de crédit d'impôt et de prestation de décès comme s'ils étaient légalement mariés.

Sans faire une étude de ces différentes lois, on peut dire qu'elles reconnaissent les conjoints de fait de sexe opposé ou de même sexe comme s'il s'agissait de conjoints légalement mariés. Il faut prendre soin de toujours vérifier auprès du ministère concerné quant aux exigences demandées concernant les délais de cohabitation de ces conjoints. En effet, lorsque les conjoints sont mariés, aucun délai de cohabitation n'est requis. Par contre, lorsqu'une loi prévoit une prestation au conjoint de fait survivant, une période de cohabitation de trois ans précédant le décès ou de un an si un enfant est né de cette union ou adopté, est généralement exigée. Lorsqu'il s'agit d'imposition ou de taxation, les délais de cohabitation sont réduits à un an ou à moins de 12 mois si un enfant est né de cette union ou adopté.

Suite à ces informations, vous êtes maintenant en mesure de comprendre l'importance du testament, autant entre les conjoints mariés qu'entre les conjoints de fait. Malheureusement, au moment du règlement de la succession, l'absence d'un testament entraîne trop souvent des désagréments et des conflits familiaux qui doivent être gérés dans un moment déjà très difficile qu'est le deuil.



Me Janelle est notaire depuis 1983 et exerce sa profession en pratique privée à Rock Forest en Estrie. Elle s'intéresse particulièrement aux domaines des testaments, des successions et des régimes de protection de la personne. Elle donne également des conférences sur ces sujets.

Devenir membre d'une coopérative funéraire 10 bonnes raisons

1. Se doter d'une institution funéraire conforme à nos valeurs et à nos véritables besoins.
2. Démystifier la mort... comme une étape naturelle de la vie.
3. Être informé et informer les nôtres.
4. Affirmer notre fierté d'être maître chez soi, maître d'une institution qui nous touche au plus profond de notre être. Respecter les volontés de la personne décédée et les besoins des familles endeuillées.
5. Affirmer notre dignité humaine au plan individuel et collectif.
6. Poser un geste de solidarité communautaire et nationale en faveur de nos intérêts sociaux et économiques.
7. Participer à l'expansion du réseau des coopératives funéraires afin de mieux servir les familles québécoises.
8. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans un domaine où nous sommes particulièrement vulnérables.
9. Assurer que la plus-value créée par l'activité des pompes funèbres enrichisse notre collectivité et demeure propriété de notre patrimoine national.
10. Contrer l'hémorragie financière causée par les multinationales américaines.

Je m'abonne à Profil

Vous aimez le contenu de **Profil** et vous souhaitez continuer de le recevoir au rythme de **deux parutions par année**?

Voici les deux opportunités qui vous sont offertes :

1- Vous abonner en remplissant ce coupon

- ☐ Je m'abonne : ☐ Abonnement individuel
1 exemplaire : 23,00 \$ / 2 ans (20,00 \$ + TPS + TVQ)
☐ Abonnement de groupe
10 exemplaires : 69,02 \$ / 2 ans (60,00 \$ + TPS + TVQ)
20 exemplaires : 92,02 \$ / 2 ans (80,00 \$ + TPS + TVQ)

2- Devenir membre d'une coopérative funéraire qui le distribue gratuitement à ses membres.

- ☐ Je désire avoir des informations sur la coopérative funéraire la plus près de chez moi.

Nom (ou organisme) : _____

Adresse : _____

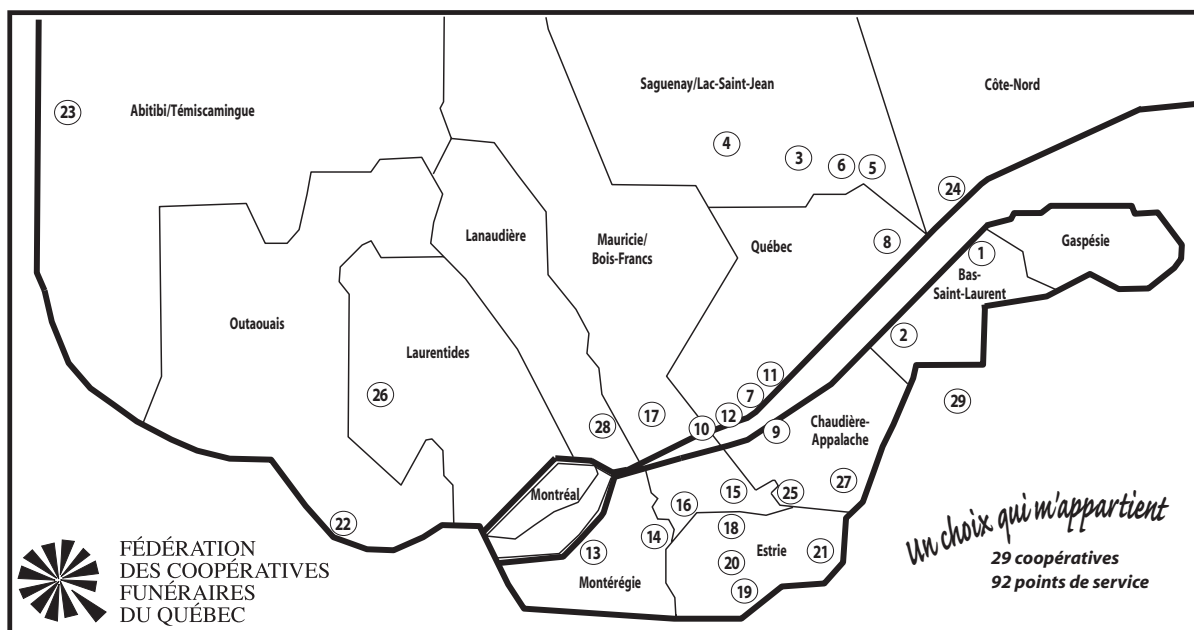
Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Découpez ou reproduisez ce coupon et retournez-le accompagné de votre chèque (s'il y a lieu) à l'ordre de la **Fédération des coopératives funéraires du Québec**, à l'adresse suivante :

Fédération des coopératives funéraires du Québec, 31, rue King Ouest, bureau 410

Sherbrooke (Québec) J1H 1N5 • Tél.: (819) 566-6303 • Téléc.: (819) 829-1593 • Courriel : fcfqca@videotron.ca

Le réseau des coopératives funéraires membres de la Fédération



1- Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent
tél.: (418) 722-7044 ou (418) 723-3325
Rimouski • Mont-Joli • Price • La Rédemption •
Ste-Angèle-de-Mérici • Bic

2- Coopérative funéraire des Eaux-Vives
tél.: (418) 862-2751
Rivière-du-Loup • Saint-Honoré •
Notre-Dame-du-Lac • Dégelis

3- Résidence funéraire du Saguenay
tél.: (418) 547-2116
Jonquière • Kenogami • Arvida

4- Résidence funéraire du Lac-Saint-Jean
tél.: (418) 668-8409
Alma • Roberval • Hébertville

5- Coopérative funéraire du Fjord
tél.: (418) 697-0075
Ville de La Baie

6- Coopérative funéraire de Chicoutimi
tél.: (418) 543-6962
Chicoutimi • Saint-Ambroise

7- Coopérative funéraire de l'Anse
tél.: (418) 525-6044
Québec • Charlesbourg

8- Coopérative funéraire La Charlevoisienne
tél.: (418) 439-2828
Clermont • Saint-Siméon • La Malbaie

9- Coopérative funéraire d'Aubigny
Lévis

10- Coopérative funéraire de la Rive-Nord
tél.: (418) 268-3575
Saint-Marc-des-Carières • Donnacona •
Deschambault • Notre-Dame-de-Portneuf
• Grondines • Saint-Alban • Saint-Ubalde
• Notre-Dame-de-Montauban

11- Coopérative funéraire du Pied-de-la-Falaise
tél.: (418) 525-4637
Québec • Ville Vanier

12- Coopérative funéraire du Plateau
tél.: (418) 688-2411
Québec • Sainte-Foy

13- Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal
tél.: (450) 677-5203
Longueuil

14- Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
tél.: (450) 773-8256
Saint-Hyacinthe

15- Coopérative funéraire des Bois-Francs
tél.: (819) 758-5362
Victoriaville

16- J.N. Donais, Coopérative funéraire
tél.: (819) 472-3730
Drummondville • Saint-Cyrille • Wickham
• Saint-Germain • Saint-Zéphirin

17- Coopérative funéraire de la Mauricie
tél.: (819) 537-8828
Shawinigan • Shawinigan-Sud •
Grand-Mère • Cap-de-la-Madeleine

18- Coopérative funéraire de la région d'Asbestos
tél.: (819) 879-4842, sans frais (888) 871-4842
Asbestos

19- Centre funéraire coopératif région de Coaticook
tél.: 849-6688
Coaticook

20- Coopérative funéraire de l'Estrie
tél.: (819) 565-7646
Sherbrooke • Windsor • East Angus •
Bromptonville

21- Centre funéraire coopératif du Granit
tél.: (819) 583-2919
Lac-Mégantic • Lambton

22- Coopérative funéraire de l'Outaouais
tél.: (819) 568-2425
Hull • Gatineau • Thurso • Ripon

23- Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue
tél.: (819) 762-4033, sans frais 1 800 567-6438
Rouyn-Noranda • Amos • LaSarre • Malartic •
Senneterre • Ville-Marie • Val-d'or

24- Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord
tél.: (418) 238-2161
Rivière Portneuf • Les Escoumins • Forestville
• Les Bergeronnes • Sault-au-Mouton •
Ste-Thérèse-de-Colombier

25- Coopérative funéraire de la région de l'Amiante
tél.: (418) 338-2676
Thetford Mines

26- Coopérative funéraire Mgr Brunet
tél.: (819) 623-6232
Mont-Laurier • Manawaki

27- Maison funéraire La Québécoise
tél.: (418) 228-1214
Saint-Georges-de-Beauce • Weedon
• Beauceville • Saint-Martin

28- Coopérative funéraire d'Autray
tél.: (450) 836-4552
Berthierville • Saint-Gabriel-de-Brandon
• Saint-Cutbert • Saint-Ignace-de-Loyola
• Saint-Barthélemy • Notre-Dame-de-Lourdes •
Saint-Élisabeth

29- Coopérative funéraire La Colombe
tél.: (506) 395-5513
Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick)